

COMITÉ SYNDICAL

Mardi 20 MARS 2018 à 9h30
Golf des Fontenelles à L'AIGUILLON SUR VIE

COMPTE RENDU

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent
<i>Commune de CHALLANS</i>			
M. Denis CROCHET		X	
<i>Commune de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON</i>			
M. Thierry RICARDEAU	X		
<i>Commune de SOULLANS</i>			
M. Jean-Michel ROUILLE		X	
<i>Communauté de communes Challans-Gois Communauté</i>			
M. Auguste GUILLET	X		
M. Jean-Luc MENUET	X		
<i>Communauté de communes Océan- Marais de Monts</i>			
M. Louis-Marie GUILBAUD	X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>			
M. Sébastien PAJOT			X
M. Jean-François PEROCHEAU		X	
M. Alain PEROCHEAU			X
M. Jean TESSIER	X		

Délégué suppléant	Présent	Excusé	Absent
M. Olivier CHEVRIER			X
M. Patrick CHANSON			X
M. Bertrand GUILLOT			X
Mme Marie-Christine BRECHET			X
M. Jean CHAUVIN	X		
M. Claude GROUSSIN			X
M. Maurice GUILLET			X
M. Jean LAMBERT			X

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent
<i>Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie</i>			
Mme Josette ALABERT		X	
M. Joseph ARNAUD	X		
M. Hervé BESSONNET	X		
M. Jean BROSSARD			X
M. Franck BUCHOU			X
M. Jean-Paul CHATELLIER	X		
M. Jean-Daniel CROCHET	X		
M. Christian DURANTEAU	X		
Mme Isabelle DURANTEAU	X		
Mme Josette GATEAU	X		
M. Jean GROSSIN	X		
M. Claude JOLLY			X
M. Loïc NAULET			X
M. Laurent PONTOIZEAU			X
M. Philippe POUCKET	X		
M. Michel REMAUD	X		
Mme Françoise SIMON	X		
Mme Josette VIAUD	X		
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>			
M. Guy AIRIAU	X		
M. Guillaume BUTEAU		X _(pouvoir à M. Xavier PROUTEAU)	
M. Philippe CLAUTOUR			X
Mme Christine COLLIGNON			X
M. Philippe CROCHET			X
M. Fabrice GUILLET	X		
M. Guy JOLLY		X	
M. Bernard METAIREAU		X	
M. Pascal MORINEAU			X
M. Guy PLISSONNEAU	X		
M. Xavier PROUTEAU	X		
M. Pierrick REY	X		
M. Didier VOINEAU			X
<i>La Roche sur Yon Agglomération</i>			
Mme Marlène GUILLEMAND		X	
M. Tanguy GUILLET			X

Délégué suppléant	Présent	Excusé	Absent
M. Philippe BERNARD	X		
Mme Françoise BOURGOIN			X
M. Raymond DUPE			X
Mme Laurence GARREAU			X
M. Jean-Pol GIROT			X
M. Yves GLACIAL	X		
M. Lionel GOISEAU			X
M. Claude GUIBERT	X		
M. Hubert GUYON			X
M. Sylvain LIAIGRE			X
M. Alphonse MARTINEAU			X
M. Dominique MARTINEAU			X
M. Jean MARTINEAU			X
M. Loïc MARTINEAU		X	
M. André MENUET		X	
Mme Julie REMAUD		X	
M. Franck TESSON			X
M. René VIAUD	X		
M. Eric BARTHELEMY	X		
M. Jean-Philippe BODIN			X
M. Robert BOURASSEAU	X		
Mme Gaëlle CHAMPION			X
Mme Catherine COULON- FEBVRE			X
M. Jean-Yves DUPE			X
M. Christophe GAS			X
M. Jérôme GIRARDEAU		X	
M. Pierre-Marie GUICHOUX			X
Mme Evelyne LEGALL	X		
Mme Dominique LEFRANC- QUEFFURUS			X
M. Mickaël PERAUDEAU			X
M. Didier VERDON			X
Mme Anne AUBIN-SICARD		X	
M. Pascal THIBAUT			X

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

ETAIENT PRESENTS

- M. Guy BARBEREAU, Association syndicale du barrage des Vallées.
M. Alain BOURMAUD, Association syndicale du barrage des Vallées.
M. Roger LAMY, Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.
M. Jean-Guy GAZEAU, Président de l'Association syndicale des marais de la Vie.
- M. Jean-Claude MERCERON, Président d'honneur du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay.
M. Michel MORILLEAU, Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
M. Patrick JONCOUR, Trésorier de Saint Gilles Croix de Vie.
- M. Guillaume CHAPIN, Stagiaire du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
Mme Anne PAPIN, Animatrice du SAGE, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
M. Ludovic PRIOU, Technicien rivière et marais principal, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
Mme Nadia REMAUD, Agent de gestion administrative et financière, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS

- M. Jean-Claude GUYON, Président de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Georges BESSONNET, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Alain BILLET, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Pierre BURGAUD, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Jean RABALLAND, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Hervé BREMAUD, Président de l'Association syndicale des marais de Saint Hilaire de Riez et de Notre Dame de Riez.
M. Raymond BERTHOME, Association syndicale des marais de Saint Hilaire de Riez et de Notre Dame de Riez.
M. Anthony COUETARD, Association syndicale des marais de Saint Hilaire de Riez et de Notre Dame de Riez.
M. Luc MOREAU, Association syndicale des marais de Saint Hilaire de Riez et de Notre Dame de Riez.
M. Jean-Claude GROLLIER, Président de l'Association syndicale du barrage des Vallées et membre de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Georges COLLINET, Président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.
M. Dominique MERCERON, Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.
M. Bernard VINCENT, Président de l'Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.
M. Philippe GILLET, Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.
M. Gilles MENARD, Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.
M. Daniel RABILLE, Association syndicale des marais de la Vie.
- Mme Maggy GRILA, Conseil Départemental de la Vendée - Service Eau.

PRÉAMBULE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Après s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'en vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical désigne M. Pierrick REY pour assurer la fonction de secrétaire de séance lors du Comité Syndical du 20 mars 2018.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2017

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de procéder à l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 14 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le procès-verbal du Comité Syndical du 14 décembre 2017.

INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que par délibération en date du 26 novembre 2015, et conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité Syndical a donné délégation au Bureau et au Président pour prendre certaines décisions.

Il indique ensuite que le Bureau et le Président doivent rendre compte à chacune des réunions du Comité Syndical des décisions prises en vertu de cette délégation.

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président et le Bureau dans l'exercice desdites délégations.

I - AFFAIRES PRESENTANT UN INTERET COMMUN

1. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS, DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY SUITE A LA MISE EN PLACE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI AU 1^{ER} JANVIER 2018

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que suite à la mise en place de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018, il est nécessaire de modifier les statuts du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay afin de préciser, entre autre, que le syndicat mixte est constitué en vue de l'exercice partiel de la compétence GEMAPI, telle que définie au L. 211-7 du code de l'environnement.

Il présente ensuite au Comité Syndical le projet de modification des statuts.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts présentée.

2. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE - ANNÉE 2017

A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Jean GROSSIN, 2^{ème} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif principal et annexe SAGE de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Hervé BESSONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

- 1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- 2°) Constate, pour la comptabilité principale et annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés.

B. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR SYNDICAL

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que l'approbation du compte administratif 2017 du budget principal et du budget annexe SAGE n'est possible que si la collectivité dispose du compte de gestion du Trésorier.

Il soumet à l'examen du Comité Syndical l'approbation des comptes de gestion du Receveur syndical afférents aux budgets principal et annexe SAGE, conformément à l'article L 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe SAGE présentés pour l'exercice 2017.

C. AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Président, après avoir présenté et fait approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal et du budget annexe SAGE, soumet à l'examen du Comité Syndical les affectations de résultat de fonctionnement afférentes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, pour le budget principal et pour le budget annexe SAGE, telle que présentée par Monsieur le Président.

3. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE - ANNÉE 2018

Monsieur le Président, après avoir présenté et fait approuver le compte administratif de l'exercice 2017 et l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe SAGE, soumet à l'examen du Comité Syndical le Budget Primitif de l'exercice 2018.

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical que le Budget Primitif (budget principal et budget annexe SAGE) fait l'objet d'une présentation brève et synthétique conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le Budget Primitif 2018 du budget principal et du budget annexe SAGE qui s'équilibre en dépenses et en recettes dans chaque section, soit :

- pour le budget principal :
 - o section de fonctionnement : 1 241 217,11 € ;
 - o section d'investissement : 1 058 820,07 €.
- pour le budget annexe SAGE
 - o section de fonctionnement : 341 120,71 € ;
 - o section d'investissement : 52 106,87 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le budget primitif de l'exercice 2018, pour le budget principal et le budget annexe SAGE, telle que présentée par Monsieur le Président.

A Givrand, le 27 mars 2018

Le Président,

Hervé BESSONNET